



Ce formulaire permet au requérant d'un projet de demande d'autorisation de construire de fournir les pièces nécessaires à l'administration. En principe, tout projet doit être déposé à l'office des autorisations de construire du DT.

### Objet / Projet :

<b>Numéro DD/APA</b>				
<b>Adresse(s)</b>				
<b>Type de travaux</b>	Nouvelle construction	Extension	Rénovation	Installations techniques
<b>Standard HPE</b>	HPE-neuf Minergie SNBS	HPE-Ext	HPE-Reno Minergie-Réno Pas de standard HPE	Climatisation Confort Procédé Production de chaleur PAC fossile Solaire PV Thermique CEO Autres
<b>Standard THPE</b>	THPE-2000W Minergie SNBS		THPE-Reno Minergie	
<b>Variantes</b>				
<b>SRE (m²)</b>				
<b>Catégories d'ouvrage SIA</b>				

### Formulaires à fournir :

Cf. aide	Documents à fournir	A fournir	Reservé OCEN		
			Oui	Non	V30T
1	Justificatif de production propre d'électricité – <b>EN-104</b>				
2	Preuve d'autoconsommation photovoltaïque – <b>PV Opti ou PV Syst ou Document libre</b>				
3	Preuve de la couverture d'eau chaude sanitaire par solaire thermique – <b>EN-101b ou Polysun</b>				
4	Preuve du respect des valeurs limites des besoins d'énergie annuels pondérés pour le chauffage, la préparation de l'eau chaude sanitaire, la ventilation et le rafraîchissement – <b>EN-101b, EN-101d</b>				
5	Justificatif de l'enveloppe thermique par performance ponctuelle – <b>EN-102a</b>				
6	Justificatif de l'enveloppe thermique par performance globale – <b>Justificatif thermique SIA 380/1</b>				
7	Calcul de l'indice de dépense de chaleur admissible – <b>Calcul libre selon directive</b>				
8	Justificatif de conformité à la SIA 387/4 pour l'éclairage (sauf logements) – <b>EN-111a ou SIA TEC TOOL</b>				
9	Justificatif de conformité de la puissance électrique maximale de climatisation – <b>EN-110</b>				
10	Concept énergétique de bâtiment – <b>Document libre selon directive</b>				
11	Standard Minergie, -P, -A, -ECO, SNBS – <b>Copie des labels définitifs ou provisoire</b>				
12	Justificatif de classe SIA 2031 - <b>Document libre selon directive ou CECB+</b>				
13	Locaux frigorifiques – <b>EN-112</b>				
14	Serres ou halles gonflables chauffées – <b>EN-131 ou EN-132, et annexes selon directive</b>				
15	<b>AUTOR</b> : Chauffage d'endroit ouvert – <b>EN-134 ou EN-135, et annexes selon directive</b>				
16	<b>AUTOR</b> : Climatisation de confort – <b>EN-110, et annexes selon directive</b>				
17	<b>AUTOR</b> : Chauffage alimenté en fossile – <b>Annexes selon directive</b>				
18	<b>ATTESTATION</b> : Climatisation de procédés – <b>Déclaration du respect des prescriptions</b>				
	Autre :				



## Explications / Remarques

--

## Données administratives :

	Mandataire*	Requérant*
Nom et adresse		
Mail		
Tel.		
Lieu, date et signature		
<b>Propriétaire de l'immeuble*</b>		
Le propriétaire de l'immeuble déclare ne pas s'opposer aux travaux décrits ci-après et dans les annexes mentionnées. Il est conscient que la mise en place d'installations soumises à autorisation énergétiques peut induire des travaux qui auront un impact sur la technique ou l'aspect architectural du bâtiment		
Nom et adresse		Lieu, date et signature

\*En cas de représentation, une procuration doit être annexée à la présente

## Remarques et explications

	Emplacement des formulaires "EN" : <a href="https://www.endk.ch/fr/professionnels/justificatif-energetique/en-101-a-en-141-mopec-2014">https://www.endk.ch/fr/professionnels/justificatif-energetique/en-101-a-en-141-mopec-2014</a>
	<b>SRE (m2)</b> Surface de référence énergétique en m <sup>2</sup>
1	<b>Justificatif de production propre d'électricité</b> : Formulaire EN 104 à fournir pour apporter la preuve de la pose d'un taux de production propre d'électricité d'au moins 10W/m <sup>2</sup> de surface de référence énergétique.
2	<b>Preuve d'autoconsommation photovoltaïque</b> : Seule la production d'électricité autoconsommée au profit de la production d'énergie thermique du bâtiment est comptabilisée pour la part d'énergie renouvelable dans le formulaire EN 101b et annexes demandées. PVOpti téléchargeable sur le site <a href="http://www.minergie.ch">www.minergie.ch</a> Toute autre méthode de calcul est acceptable si les hypothèses et résultats y sont explicités.
3	<b>Preuve de la couverture d'eau chaude sanitaire par solaire thermique</b> : Equipement des bâtiments en capteurs solaires thermiques permettant de couvrir au moins 30% des besoins de chaleur admissibles pour l'eau chaude sanitaire du bâtiment (L 2 30 Art. 15 al. 2). Le formulaire EN 101b et annexes demandées.
4	<b>Preuve du respect des valeurs limites des besoins d'énergie annuels pondérés pour le chauffage, la préparation de l'eau chaude sanitaire, la ventilation et le rafraîchissement</b> : Les besoins d'énergie annuels pondérés pour le chauffage, la préparation de l'eau chaude sanitaire, la ventilation et le rafraîchissement dans les bâtiments à construire ne doivent pas dépasser les valeurs définies dans le MOPEC 2014.
5	<b>Justif. de l'enveloppe thermique : performance ponctuelle ou performance globale</b> : Justification par performances globale (Justificatif thermique par logiciel certifié) ou ponctuelles (EN-102a), Selon la norme SIA 380/1, édition 2016.
6	<b>Calcul de l'indice de dépense de chaleur admissible, IDCa</b> : Calcul libre selon directive : <a href="https://www.ge.ch/calculer-indice-depense-chaleur-admissible-chauffage-eau-chaude">https://www.ge.ch/calculer-indice-depense-chaleur-admissible-chauffage-eau-chaude</a>
7	<b>Justif. de conformité à la SIA 387/4 pour l'éclairage</b> : Grâce au formulaire EN-111a pour les performances ponctuelles ou SIA TEC TOOL pour les performances globales
8	<b>Justif. de conformité de la puissance électrique maximale de climatisation</b> : Le non dépassement de la puissance électrique de 7W/m <sup>2</sup> est prouvé grâce au formulaire EN-110 et annexe demandées
9	<b>Concept énergétique de bâtiment</b> : Le concept énergétique est à produire sur document libre selon la directive disponible sur <a href="http://www.ge.ch">www.ge.ch</a>
10	<b>Standard Minergie, -P, -A, -ECO</b> : Cas échéant, si le projet est au bénéfice d'un label Minergie, annexer la copie du certificat provisoire ou définitif. Pour les autres cas, <a href="https://www.ge.ch/dossier-energetique-nouvelle-construction-extension/extension-50m2-20-existant">https://www.ge.ch/dossier-energetique-nouvelle-construction-extension/extension-50m2-20-existant</a>
11	<b>Justificatif de classe SIA 2031</b> - Document libre selon directive ou CECB+
12	<b>Locaux frigorifiques</b> : Formulaire EN-112 et annexes demandées
13	<b>Serres ou halles gonflables chauffées</b> : Formulaires EN-131 (serres chauffées) ou EN-132 (halles gonflables chauffées) et annexes selon directive disponible sur <a href="http://www.ge.ch">www.ge.ch</a>
14	<b>AUTORISATION ENERGETIQUE : Chauffage d'endroit ouvert</b> . Formulaire EN-134 (chauffages en plein air) ou EN-135 (piscines à ciel ouvert) et annexes selon directive disponible sur <a href="http://www.ge.ch">www.ge.ch</a>
15	<b>AUTORISATION ENERGETIQUE : Climatisation de confort</b> . EN-110, et annexes selon directive disponible sur <a href="http://www.ge.ch">www.ge.ch</a>
16	<b>AUTORISATION ENERGETIQUE : Chauffage alimenté en : fossile &gt;1MW OU bois &gt;70kW</b> . Annexes selon directive disponible sur <a href="http://www.ge.ch">www.ge.ch</a>
17	<b>ATTESTATION : Climatisation de procédés</b> . Déclaration du respect des prescriptions disponible sur <a href="http://www.ge.ch">www.ge.ch</a>
18	